# Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1**90**1

# Tout savoir sur les détecteurs de fumée installés par GECINA juin 2014

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié les dispositions existantes dans le domaine des détecteurs de fumée normalisés, et désormais c'est le propriétaire d'un logement qui installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé et s'assure de son bon fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux (Art. L. 129-8)

La loi précise que l'occupant du logement doit "veiller à son bon fonctionnement". Il s'assure de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé. Il procède également au test régulier du détecteur et à son entretien.

## Quel est l'appareil choisi?



Compte tenu de ses obligations, GECINA a passé un marché de fourniture et pose de détecteurs dans les appartements. C'est l'objet du courrier qui vous a été adressé.

Un mode d'emploi difficilement lisible car imprimé en lettres minuscules était joint : cela n'a aucune importance car le détecteur de fumée choisi par Gecina est un appareil de qualité, fourni scellé avec une pile au lithium dont la durée de vie est garantie 10 ans.

Elle s'enclenche automatiquement au montage, rien à faire ! Ne jamais tenter d'ouvrir l'appareil

Au bout de ce laps de temps, il faut changer l'appareil, tout simplement.

#### Comment est-il posé?

L'installateur pose le détecteur avec un adhésif spécial, tout simplement. C'est très rapide et ne crée aucune nuisance, bruit ou poussière.

#### Comment sait-on s'il fonctionne bien?



Un signal sonore se déclenche lorsque les piles doivent être remplacées.

On peut s'assurer du bon fonctionnement de son détecteur en appuyant sur le bouton test qui se trouve au milieu de l'appareil jusqu'à ce que l'alarme s'enclenche (maximum 20 secondes puis relâchez la pression). Le détecteur émet par 3 fois un signal.

Ensuite que le voyant rouge clignote bien toutes les 40 secondes environ

Lorsque la pile est faible, elle émet un petit signal pendant 30 jours.

### Sonneries d'alarme ou d'avertissement

1 bip toutes les 45 secondes = piles faibles

2 bips toutes les 45 secondes = dysfonctionnement

1 bip toutes les 12 secondes = bouton test bloqué

Lors d'une alarme avec détection de fumée, l'alarme est continue (1 signal par seconde) et le voyant lumineux clignote